

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00369

Numéro SIREN : 801 262 262

Nom ou dénomination : A.R.V.I. SUD EST

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2018 sous le numéro de dépôt B2018/000648

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/000648**
n° de gestion : **2014B00369**
n° SIREN : **801 262 262 RCS Saint Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 25/01/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.R.V.I. SUD EST - Société par actions simplifiée
1 allée du Rond Point 42100 Saint-etienne -FRANCE-

date de clôture : 31/07/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



624950

Désignation de l'entreprise		SAS ARVI SUD EST		GREFFE TRIBUNAL de COMMERCE ST-ETIENNE		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		1 ALLEE DU ROND POINT 42100 ST ETIENNE		000648		25 JAN 2018	
Numéro SIRET*		8 0 1 2 6 2 2 6 2 0 0 0 1 8		2014 B		369	
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent*			
						Exercice N clos le 31/07/2017	
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
						Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040		042		
	Total I (5)		044		048		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	89 069	052		89 069
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	5 199	070		5 199
		Autres* (3)	072	184 152	074		184 152
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	68 341	086		68 341
	Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	346 762	098		346 762	
Total général (I + II)		110	346 762	112		346 762	
PASSIF						Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				10 000
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				1 000
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131				6 516
	Report à nouveau		134				
	Résultat de l'exercice		136				30 492
	Provisions réglementées		140				
Total I		142				48 009	
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				293 893
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				2 906
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	1 000			1 954
Produits constatés d'avance		174					
Total III		176				298 753	
Total général (I + II + III)		180				346 762	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS ARVI SUD EST

Néant ☐Exercice N clos le
31/07/2017

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210	
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214	310 000
		services*	intracommunautaires	217		218	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)					222	
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
	Autres produits					230	5 199
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	315 199
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	
	Variation de stocks (marchandises)*					236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	56 010
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240	198 415
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	24 018
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	522		244	522
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* } { dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }		259			262	
			260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	278 967
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	36 231
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)					280	
	Produits exceptionnels (IV)					290	
	Charges financières (V)					294	4 763
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300	305
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)					306	671	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	30 492
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. I, le déficit comptable col. 2		312	30 492	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318	
	Provisions non déductibles*					322	
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324	671
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	305
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990			
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1	352	31 468	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière :		Déficit col. 2	356				
Déficits antérieurs reportables : * 26 995 dont imputés sur le résultat :					360	26 995	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1	370	4 473	372		
		Déficit col. 2					

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS ARVI SUD EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2017, dont le total est de 346 763 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 30 493 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2016 au 31/07/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 17/11/2017 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 189 352 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	5 199	5 199	
Autres	184 153	184 153	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	189 352	189 352	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 298 753 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	293 893	293 893		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 906	2 906		
Dettes fiscales et sociales	954	954		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 000	1 000		
Produits constatés d'avance				
Total	298 753	298 753		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	1 000			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 000 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	1 355
BANQUE - INTÉRÊTS COURUS À PAYER	400
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	283
Total	2 038



SAS ARVI SUD EST

Exercice 31 07 2017

**RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES)
DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

NATURE DES INDICATIONS	ex 2015	EX 2016	EX 2017	EXERCICE	EXERCICE
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
1-Capital social.....	10 000 €	10 000 €	10 000 €		
2-Nbre d'actions ordinaires.....	1 000	1 000	1 000		
3-Nbre d'actions à dividendes prioritaire (sans droit de vote).....					
II - OPERATIONS ET RESULTATS					
1-Chiffre d'affaires HT.....	535 500	186 000	310 000		
2-Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	40 635	-27 023	30 492		
3- Impôts sur les bénéfices.....	6 095	0	671		
4- Participation des salariés au titre de l'exercice...	0,00	0,00	0,00		
5- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	34 540	-27 023	30 492		
6- Résultat distribué.....	0,00	0,00	36 000,00		
III - RESULTAT PAR ACTION					
1- Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions.....	34,54	-27,02	29,82		
2- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions.....	34,54	-27,02	30,49		
3- Dividende attribué à chaque action.....	0,00	0,00	36,00		
IV - PERSONNEL					
1- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice.....	0	0	0		
2- Montant de la masse salariale.....	0	0	0,00		
3- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux.....	0	0	0		

A.R.V.I. SUD EST
SAS au capital de 10.000 Euros
Siège Social : SAINT ETIENNE (42100)
1 Allée du Rond Point
RCS 801 262 262 SAINT ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES

DU 1^{er} DECEMBRE 2017

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

31 JUILLET 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve l'affectation des résultats proposés par le Président et décide en conséquence d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2017 s'élevant à 30.492,59 € de la manière suivante :

- Aux associés à titre de dividendes la somme de 30.492,59 €

En outre, l'assemblée générale décide la mise en distribution d'une somme de 5.507,41 €, prélevée sur le poste « RESERVES FACULTATIVES ».

De ce fait, la distribution décidée par l'assemblée générale se trouve portée à 36.000 €, ainsi à chaque part correspond un dividende brut de TRENTE SIX EUROS (36 €), mis en paiement à compter de ce jour.

La présente distribution ouvrira droit à abattement au profit des associés personnes physiques dans les conditions de l'article 158-3 2° à 4° du Code général des Impôts

Conformément aux dispositions fiscales, la société distributrice prélèvera à la source, chez chacun des associés personnes physiques, les prélèvements sociaux sur dividendes et distributions assimilées. La déclaration, accompagnée du paiement au profit du Trésor doit alors être effectuée dans les quinze premiers jours du mois qui suit celui du paiement du dividende.

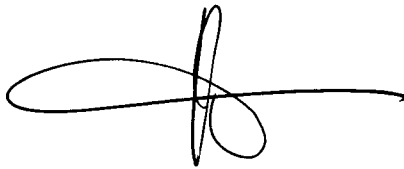
En outre, la société opérera un prélèvement à la source obligatoire non libératoire, chez chacun des associés personnes physiques, calculé sur le montant brut des revenus distribués ; ce prélèvement est un acompte d'impôt sur le revenu ; il est imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré ; il est restituable s'il dépasse l'impôt dû.

Les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant dernière année est inférieur au montant fixé par la loi (50 000 €, Célibataire Divorcé ou Veuf – 75 000 €, cas d'imposition commune) peuvent demander à être dispensées du prélèvement.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du C.G.I., il est rappelé qu'aucune distribution de bénéfices n'a été effectuée au titre des exercices visés par ce texte et précédents celui soumis à l'approbation de la présente assemblée.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés à l'assemblée.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke extending to the right.